

# COMMUNE DE MUS

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Le dix avril deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, dument convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, Maire.

Membres afférents au Conseil Municipal : 15  
Membres en exercice : 15  
Présents : 11  
Absents : 4  
Procuration : 02  
Votant : 13

Date de la convocation : 03/04/2025  
Date de l'affichage : 03/04/2025

#### **Présents (11) :**

M. BENEZECH Patrick, Maire, Mme BAYLE GOUTORBE Solenne, 1ere Adjointe, M. CABOT Philippe, 2<sup>e</sup> Adjoint, Mme BECHARD Yaëlle, 3<sup>e</sup> Adjoint.  
Mme LIVIGNI PALOMINO Christelle, M. RAGOT Etienne, M. POUJOL Philippe, Mme ORTEGA DOREY Corinne M. BLANC Jean-Louis, M. FAMEL Patrick, Mme BONIFACE Brigitte, Conseillers Municipaux

#### **Absents (4) :**

Mme RABANIT Magali, M. MARCANT Ghislain, Mme GACHON CARRETTE Emilie, Mme BERNACCHIA Irène.

#### **Absents ayant donné procuration (2) :**

Mme RABANIT Magali donne procuration à M. RAGOT Etienne  
M. MARCANT Ghislain donne procuration à M. CABOT Philippe

*Le quorum est atteint avec 11 conseillers présents*

**Secrétaire de séance :** M. CABOT Philippe

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1) Approbation procès-verbal séance du 16 Janvier 2025
- 2) Avenant n° 1 – Lot 1 – voirie et réseaux humides - marché aménagement voirie et Place Mairie
- 3) Avenant n° 2 – Lot 1 – voirie et réseaux humides - marché aménagement voirie et Place Mairie
- 4) Avenant n° 1 – Lot 2 – espaces verts - marché aménagement voirie et Place Mairie
- 5) Avenant n° 1 – Lot 3 – réseaux secs - marché aménagement voirie et Place Mairie
- 6) Convention avec le bar de l'Etoile
- 7) Dénonciation convention école de musique
- 8) Approbation Compte de Gestion 2024
- 9) Approbation compte Administratif 2024
- 10) Affectation des résultats du budget 2024
- 11) Vote des taux des contributions directes
- 12) Vote des subventions aux associations – année 2025
- 13) Fongibilité des crédits budgétaires 2025
- 14) Vote du Budget Primitif 2025
- 15) Questions diverses

**APROBATION PROCES VERBAL SEANCE DU 16 janvier 2025**  
**Rapporteur M. BENEZECH Patrick**

Monsieur Patrick BENEZECH rappelle que le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal. Ce dernier n'appelant aucune remarque, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de passer au vote.

**VOTE :**

Pour = 13

Contre = 0

Abstention = 0

**AVENANT N° 1 – LOT 1 – VOIRIE RESEAU HUMIDES – MARCHE AMENAGEMENT VOIRIE**  
**RD 842 ET PLACE DE LA MAIRIE**

**Rapporteur Mme BECHARD Yaëlle**

Mme Yaëlle BECHARD présente l'avenant n° 1 – lot 1 - tel qu'il a été validé par la Commission d'Appel d'Offres réunie en Mairie le 24 mars 2025

Le montant de la modification n° 1 du marché s'élève à 76 825.93 € HT.

L'avenant porte sur les points suivants :

- Phasage en 2 fois des travaux afin de minimiser les perturbations de la circulation
- Choix de béton désactivé
- Travaux supplémentaires sur le haut de la Rue de la Grande Terre et de la Rue des Airettes

	Marché Initial	Avenant	Nouveau Montant	% d'écart
Montant HT	519 524.29 €	76 825.93 €	76 825.93 €	14.79 %
TVA 20%	103 904.86	15 365.19 €	15 365.19 €	
Montant TTC	623 429.15 €	92 191.12 €	92 191.12 €	

**VOTE :**

Pour = 13

Contre = 0

Abstention = 0

**AVENANT N° 2 – LOT 1 – VOIRIE RESEAU HUMIDES – MARCHE AMENAGEMENT VOIRIE**  
**RD 842 ET PLACE DE LA MAIRIE**

**Rapporteur Mme BECHARD Yaëlle**

Mme Yaëlle BECHARD présente l'avenant n° 2 – lot 1 - tel qu'il a été validé par la Commission d'Appel d'Offres réunie en Mairie le 24 mars 2025

Le montant de la modification n° 2 du marché s'élève à 69 469.93 € HT.

L'avenant porte sur la remise effectuée par le prestataire et relative au phasage en 2 fois des travaux

	Marché Initial	Avenant	Nouveau Montant	% d'écart
Montant HT	519 524.29 €	69 469.93 €	588 994.22 €	13.14 %
TVA 20%	103 904.86 €	13 893.99 €	117 798.84 €	
Montant TTC	623 429.15	83 363.92 €	706 793.06 €	

**VOTE :**

Pour = 13

Contre = 0

Abstention = 0

**AVENANT N° 1 – LOT 2 – ESPACES VERTS – MARCHE AMENAGEMENT VOIRIE  
RD 842 ET PLACE DE LA MAIRIE  
Rapporteur Mme BECHARD Yaëlle**

Mme Yaëlle BECHARD présente l'avenant n° 1 – lot 2 - tel qu'il a été validé par la Commission d'Appel d'Offres réunie en Mairie le 24 mars 2025

Le montant de la modification s'élève à 1 510.00 € HT

Il est apparu essentiel de passer un avenant dans le cadre du marché en cours pour donner suite au point suivant :

- Ajout d'une palissade en bois et ajout d'un arbre sur le parking

-	Marché Initial	Avenant	Nouveau Montant	% d'écart
Montant HT	29 997.50 €	1 510.00 €	31 507.50 €	5.034 %
TVA 20%	5 999.50 €	302.00 €	6 301.50 €	
Montant TTC	35 997.00 €	1 812.00 €	37 809.00 €	

**VOTE :**

Pour = 13

Contre = 0

Abstention = 0

**AVENANT N° 1 – LOT 3 – VOIRIE RESEAUX SECS – MARCHE AMENAGEMENT VOIRIE  
RD 842 ET PLACE DE LA MAIRIE  
Rapporteur Mme BECHARD Yaëlle**

Mme Yaëlle BECHARD présente l'avenant n° 1 – lot 3 - tel qu'il a été validé par la Commission d'Appel d'Offres réunie en Mairie le 24 mars 2025

Le montant de la modification n° 1 du marché s'élève à 3 951.00 € HT.

Il est apparu essentiel de passer un avenant dans le cadre du marché en cours pour donner suite aux points suivants :

- Prises rajoutées sur les mats pour les décorations de Noël, une prise pour le sapin de Noël, une prise au Monument aux Morts et une prise pour la vidéo protection.

-	Marché Initial	Avenant	Nouveau Montant	% d'écart
Montant HT	83 712.00 €	3 951.00 €	87 663.00 €	4.72 %
TVA 20%	16 742.40 €	790.20 €	17 532.60 €	
Montant TTC	100 454.40 €	4 741.20 €	105 195.60 €	

**VOTE :**

Pour = 13

Contre = 0

Abstention = 0

**CONVENTION AVEC LE BAR DE L'ETOILE – ANNEE 2025  
Rapporteur M. BENEZECH Patrick**

Monsieur le Maire propose de signer, comme les années précédentes, une convention avec le cafetier pour la location de la buvette des arènes et l'organisation des manifestations festives pour l'année 2025. Le nombre de festivités est fixé à trois pour l'année.

Cette convention prendra effet à compter du 11 avril 2025 et se terminera le 10 avril 2026.

Le bénéficiaire versera à la Commune une redevance annuelle de 3 200 €. Il est rappelé qu'en 2024, cette redevance n'a pas été mise en valeur compte tenu de la gêne occasionnée par les travaux de réfection de la Place de la Mairie.

Mme LIVIGNI PALOMINO Christelle demande s'il y a eu une augmentation de la redevance. Monsieur le Maire confirme que non.

**VOTE :**

*Pour = 13*

*Contre = 0*

*Abstention = 0*

**DENONCIATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE  
INTERCOMMUNALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE**

*Rapporteur M. BENEZECH Patrick*

Une convention de partenariat avec l'école de musique intercommunale de Petite Camargue de VAUVERT et la Commune de MUS a été signée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

A ce jour les conditions et notamment les conditions financières de cette convention, représentent une charge importante pour le budget communal, Par ailleurs, les interventions de l'école intercommunale de musique ne correspondent pas aux attentes de la Commune (une seule intervention au cours des 5 dernières années). De plus et malgré plusieurs relances, la Communauté de Communes de Petite Camargue n'a pas communiqué le nombre d'élèves Mussois inscrits à l'école de musique.

Monsieur le Maire a rencontré le Directeur de Cabinet de la Communauté de Communes de Petite Camargue en 2024 qui lui a précisé que la participation financière de la Commune est basée sur le nombre d'habitants.

M. BLANC Jean-Louis demande si les Mussois pourront continuer à fréquenter l'école de musique. Monsieur le Maire répond par l'affirmative en précisant que le tarif préférentiel ne sera plus appliqué.

Comme prévu à l'article 8, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénoncer la dite convention au 30 juin 2025

**VOTE :**

*Pour = 13*

*Contre = 0*

*Abstention = 0*

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**

*Rapporteur Mme BECHARD Yaëlle*

Mme Yaëlle BECHARD, invite le Conseil Municipal à délibérer, afin d'approuver le compte de gestion 2024 établi par le Comptable public en constatant sa conformité au compte administratif 2024 établi par Monsieur le Maire

**VOTE :**

*Pour = 12*

*Contre = 0*

*Abstention = 1 (M. BLANC Jean-Louis)*

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**  
*Rapporteur Mme BECHARD Yaëlle*

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et ne participe pas au vote et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La présidence de l'assemblée est dès lors assurée par Mme BAYLE GOUTORBE Solenne.

Madame BECHARD Yaëlle, présente les résultats du Compte Administratif 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 2024	745 394,17 €	Dépenses 2024	1 175 618,86 €
Recettes 2024	898 882,10 €	Recettes 2024	1 045 137,64 €
Excédent 2024	153 487,93 €	Déficit 2024	130 481,22 €
Excédent reporté 2023*	0,00 €	Excédent reporté 2023	114 791,85 €
<b>Résultat global 2024</b>	<b>153 487,93 €</b>	<b>Résultat global 2024</b>	<b>-15 689,37 €</b>

<b>Résultat cumulé</b>	<b>137 798,58 €</b>
------------------------	---------------------

*\*L'excédent de fonctionnement 2023 a été capitalisé en investissement au compte 1068 du Budget primitif 2024 pour un montant de 156 258.36 €*

M. BLANC Jean-Louis signale qu'il n'a pas retrouvé l'excédent capitalisé dans le budget 2023. Il est invité à venir consulter les documents budgétaires auprès du secrétariat de la Mairie.

**VOTE :**

Pour = 11

Contre = 0

Abstention = 1 (M. BLANC Jean-Louis)

**AFFECTATION DES RESULTATS 2024**  
*Rapporteur Mme BECHARD Yaëlle*

Mme BECHARD Yaëlle rappelle les résultats du Compte Administratif 2024 qui se présentent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT CUMULE
RESULTATS 2024	153 487.93	- 15 689.37	137 798.58

Mme BECHARD Yaëlle propose :

- d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement s'élevant à 153 487.93 €, à l'article 1068, « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement du Budget Primitif 2025
- d'affecter le déficit de la section d'investissement s'élevant à 15 689.37 € au compte 001 « déficit d'investissement » de la section d'investissement du Budget Primitif 2025

**VOTE :**

Pour = 12

Contre = 0

Abstention = 1 (M. BLANC Jean-Louis)

**VOTE DU TAUX DES TAXES – ANNEE 2025**

*Rapporteur Mme BECHARD Yaëlle*

Mme BECHARD Yaëlle propose de maintenir en 2025 les taux d'imposition de 2024 comme débattu en commission des finances du 28 mars 2025.

- **Taxe Foncière (Bâti) :** 44,25 %
- **Taxe Foncière (Non Bâti) :** 95,79 %
- **Taxe d'Habitation :** 10,86 %

**VOTE :**

Pour = 13

Contre = 0

Abstention = 0

**VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025**

*Rapporteur Mme BECHARD Yaëlle*

Suite à la Commission des Finances du 28 mars 2025, Madame BECHARD Yaëlle propose d'accorder les subventions aux associations telles qu'individualisées dans le tableau ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT SUBVENTION</b>
APE LES PTITES AMANDES	400.00 €
COMITE DES FETES	14 000 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	3 300 €
DIANE MUSSOISE	500 €
MULTISPORTS	0 €
MUS ART DANSE	100 €
MUSICA DOMITIA	1 500 €
LA PALETTE COLOREE	400 €
TERRE DES ENFANTS	500 €
MUS ET VOUS	1 500 €
IMAGERIE DU REVE	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 450 €</b>

M. BLANC Jean-Louis demande de justifier le montant allouée à la nouvelle association créée en Mars 2025. En règle générale, la Commune alloue une subvention après une année de fonctionnement. Il précise que le président est le mari d'une adjointe au Maire. Mme BAYLE GOUTORBE répond que cette association devait être gérée de manière collégiale. Cependant la banque a exigé un président, un trésorier, un secrétaire comme un conseil d'administration lambda. Les statuts ont été déposés en Préfecture. Elle souligne également la difficulté à trouver des volontaires pour s'impliquer dans la vie associative. Monsieur le Maire demande de se recentrer sur la raison d'être de cette nouvelle association. En effet, dans les statuts il est indiqué que cette association reversera ses bénéfices au profit du CCAS de MUS et éventuellement auprès d'associations caritatives. Elle prendra le relais pour l'organisation de la fête de la musique. Mme BECHARD Yaëlle fait remarquer que l'association a moins

d'un an de création mais qu'elle a déjà initié des animations. M. BLANC Jean-Louis dit ne pas être au courant. Mme BAYLE GOUTORBE Solenne indique que la communication a été effectuée sur les réseaux sociaux et sur le site de la Mairie ainsi qu'à travers des affiches apposées dans le village. La subvention municipale représente pour cette année un fonds de roulement. Son montant sera actualisé chaque année en fonction du bilan de l'année précédente et des animations à venir. M. BLANC Jean-Louis demande d'établir un budget prévisionnel . Il souhaite également savoir si la Communauté de communes verse une subvention pour cette association.

Monsieur le Maire demande à Mme BAYLE GOUTORBE Solenne et à M. BLANC Jean-Louis de quitter la salle et de ne pas prendre part au vote des subvention aux associations étant l'un et l'autre en lien direct avec une des associations du village.

**VOTE :**

*Pour = 10*

*Contre = 1 (M. POUJOL Philippe)*

*Abstention = 0*

**FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES M 57 – ANNEE 2025**

***Rapporteur M. BENEZECH Patrick***

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction budgétaire M57 offre la possibilité de disposer de plus de souplesse budgétaire en permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012), dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, selon l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la séance la plus proche.

Cette disposition permettrait notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaîtra, la répartition des crédits entre chapitre, sans toucher au montant global voté et sans avoir besoin d'attendre le prochain conseil municipal et le vote d'une décision modificative.

Au vu des éléments sus évoqués, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux de fongibilité des crédits pour l'année 2025, à 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

M. BLANC Jean-Louis signale que le pourcentage de 7.5% par chapitre représente une somme élevée. Monsieur le Maire répond que ce dispositif ne remet pas en question le montant global des dépenses et des recettes ; l'équilibre budgétaire voté lors du budget primitif devant être respecté.

**VOTE :**

*Pour = 13*

*Contre = 0*

*Abstention = 0*

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2025**

***Rapporteur Mme BECHARD Yaëlle***

Mme Yaëlle BECHARD présente le budget primitif 2025 finalisé, qui a été discuté en commission des finances élargie à l'ensemble du conseil municipal, le 28 mars 2025.

Elle explique que quelques modifications ont été apportées en fonction des dernières données financières reçues après la commission des finances

Elle rappelle que le budget primitif est voté par chapitre et demande aux membres du conseil de se prononcer sur la proposition de budget 2025.

**Les dépenses et les recettes de fonctionnement, s'équilibrent à 926 677 €**

Dépenses de fonctionnement / chapitres :

Chapitre	Propositions 2025	Vote
Total 011	218 390	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
Total 012	408 000	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
<b>Total 014</b>	<b>22 200</b>	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
Total 023	90 817	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
Total 042	4 000	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
Total 65	141 200	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
Total 66	41 000	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
Total 67	0	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
Total 68	1 070	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
<b>Total général</b>	<b>926 677</b>	

Recettes de fonctionnement / chapitres :

Chapitre	Propositions 2025	Vote
Total 013	15 500	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
Total 042	0,00	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
Total 70	37 400	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
Total 73	19 663	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
Total 731	646 886	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
Total 74	179 728	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
Total 75	27 500	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
Total 77	0	12 voix POUR – 1 ABSTENTION (M. BLANC Jean-Louis)
<b>Total général</b>	<b>926 677</b>	

Monsieur le Maire répond à M. BLANC Jean-Louis que le feu d'artifice a été budgétisé à l'article 6232

En ce qui concerne l'article 6238, Monsieur le Maire informe les élus de la proposition du spectacle « Elise, la colère de Dieu » à MUS au mois d'août 2025. Pour équilibrer cette manifestation il faut réaliser au moins 240 entrées ; la Région octroie une subvention de 2 000 €. A la demande de Mme BONIFACE Brigitte, Monsieur le Maire précise que le prix de l'entrée s'élève à 25 €.

Pour répondre à M. BLANC Jean-Louis, Monsieur le Maire indique que la somme de 18 000 € a été inscrite au compte 66111 ce qui correspond aux intérêts pour le prêt relais.

**Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 809 604 €**

**Dépenses d'investissement / chapitres :**

Chapitre	Propositions 2025	Vote
Total 001	15 690	13 voix POUR.
Total 16	407 000	13 voix POUR.
Total 20	12 000	13 voix POUR.
Total 21	374 914	13 voix POUR.
Total général	809 604	

**Recettes d'investissement / chapitres :**

Chapitre	Propositions 2025	Vote
Total 021	90 817	13 voix POUR.
Total 040	4 000	13 voix POUR.
Total 10	343 487	13 voix POUR.
Total 13	371 300	13 voix POUR.
Total 16	0	13 voix POUR.
Total 21	0	13 voix POUR.
Total général	809 604	

A la demande de M. BLANC Jean-Louis, il est précisé que la dépense au compte 023 en section de fonctionnement trouve son pendant en recette au compte 021 de la section d'investissement pour un montant de 90 817 €.

Pour répondre à M. BLANC Jean-Louis, Monsieur le Maire fait le point sur les subventions d'investissement attendues et non encore perçues. Le montant s'élève à 371 000 € (Etat et région). M. POUJOL Philippe demande si tous les travaux sont terminés. Monsieur le Maire indique que le solde des subventions est versé après l'achèvement des travaux.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

- Monsieur le Maire informe les élus du recrutement d'un secrétaire général de Mairie à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025
- Des invitations sont à la disposition des élus, au bureau d'accueil de la Mairie, pour le festival de musique
- Mme Solenne BAYLE GOUTORBE annonce que samedi 12 avril 2025, l'association Mus et Vous organise son premier évènement, à savoir une randonnée avec repas tiré du sac.
- Dimanche 20 avril 2025 : chasse aux œufs
- Lundi 21 Avril 2025 se déroulera la 5<sup>e</sup> Journée Printanière

- Mme BONIFACE Brigitte demande la date du commencement des travaux d'aménagement de la rue de la Montée Rouge. Monsieur le Maire précise que les travaux seront phasés et ce notamment en fonction des travaux que doit réaliser le SIVOM, travaux soumis à un appel d'offres. Il s'agit de prolonger le pluvial à l'angle du Chemin du Muscat. Le trottoir sera réalisé dans un deuxième temps. La canalisation principale sera changée. M. BLANC Jean-Louis demande si l'augmentation du réseau pluvial est prévue car ce réseau est saturé. Il demande également si l'enfouissement des réseaux sera réalisé. Monsieur le Maire répond que toutes ces observations ont été déjà transmises aux tiers concernés.

*Séance levée à 19 H 40*

Le secrétaire de séance,  
Philippe CABOT



Le Maire,  
Patrick BENEZECH

